

Laisser sa marque dans sa communauté



Dr Gilles Julien

donne présentement l'exemple d'une pédiatrie socialement engagée.

**Et vous ?
Que laisserez-vous ?**

Planifier ou donner immédiatement ?

Pourquoi se compliquer la vie avec une planification financière, fiscale ou successorale pour faire un don ? Vous donnez déjà de l'argent régulièrement aux organismes de charité. Peut-être pas à chaque fois, ni de très gros montants mais, vous faites votre part. Lorsque survient un événement dévastateur, vous aidez aussi. Les dons immédiats proviennent souvent d'un élan de générosité lors de campagnes annuelles de collecte de fonds ou en réaction à une tragédie.

Un don planifié est plus personnel, orienté selon vos objectifs de vie. Il reflète vos désirs et tient compte de votre contexte personnel, familial et fiscal. Un don par testament, par exemple, peut être consacré à la création d'un fond de dotation permanent au sein d'un organisme. Il pourrait, selon vos intentions, servir à financer un programme de bourses d'études ou la recherche médicale fondamentale.

Un don planifié comporte des avantages fiscaux immédiats ou futurs. Il peut prendre plusieurs formes : un don testamentaire, un don au moyen de l'assurance vie, une rente de bienfaisance, une fiducie de bienfaisance, un don de valeurs mobilières...

Parlez de vos intentions de planifier un don avec un conseiller juridique ou financier et informez vos proches de votre décision. En les invitant à appuyer votre démarche, ils pourront davantage vous comprendre et respecter vos choix.

Consultez la liste des organismes
unheritage.org/trouvez-un-organisme



UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}
Québec

Un programme de la
CAGP • ACPDPTM
CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNÉS PLANIFIÉS